

## CONSEIL MUNICIPAL n°36 du 27 juin 2019

### 1. Subvention plan bibliothèque pour l'école



L'école de Florimont a été sélectionnée par la DSDEN pour bénéficier du plan bibliothèque organisé par le ministère dans le but d'aider les écoles à renouveler leur bibliothèque de classe. Une subvention de 1500 euros environ serait allouée par l'Etat pour l'achat de livres, à condition que la commune participe, même symboliquement, au financement. Le conseil donne un accord de principe pour ce projet très intéressant.

### 2. Assurance personnels

La commune souscrit depuis plusieurs années une assurance pour couvrir les frais de salaire en cas de maladie ou autre problème du personnel. Cette souscription fut une décision salubre, qui nous a permis à plusieurs reprises de compenser plusieurs congés maladie. Nous reconduisons ce contrat d'assurance ;

### 3. Poteaux incendie

Après une tournée d'inspection par le SDIS de Delle, deux bornes incendie seraient à remplacer : rue du Pâquis et devant la mairie. Le devis des travaux s'élève à environ 8000 €. C'est un prix quasiment doublé par rapport à nos derniers travaux de ce type.

Après contact avec la CCST, il sera judicieux d'attendre la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux d'assainissement collectif, pour coordonner les travaux et bénéficier de tarifs moins onéreux. Un courrier sera rédigé à l'attention de M. Holtzer.

### 4. Travaux salle polyvalente

Un devis a été signé pour la mise en place de rideaux aux normes sécurité incendie. Ils seront posés pendant les vacances scolaires.

Maçonnerie des parties en bois et crépi de la partie arrière de la salle seront réalisés en juillet par l'entreprise ATZIZ. Cela permettra de mettre en « résistance au feu » la partie située à moins de 4m des murs de la mairie, condition impérative pour être aux normes imposées par le SDIS.

A l'automne seront réalisés des travaux de maçonnerie et carrelage dans la cuisine de la salle par l'entreprise WINTER.

Ils seront suivis par des travaux d'équipements et de mise aux normes : hotte de désenfumage, armoire frigorifique, table de cuisson gaz et fours électriques, évier.

L'objectif est de mettre la salle complètement aux normes, si possible avant la fin du mandat en mars 2020.

### 5. Liste des contrôles réglementaires

M. Brengarth attire l'attention du conseil sur la liste des rapports de contrôle et diagnostics obligatoires pour les bâtiments publics. La liste est distribuée aux membres du conseil.

Avec nos travaux de mise aux normes, nous avançons pas à pas, mais il reste des points à régulariser.

### 6. Rapport d'expertise pour procès « Logements ancienne cure »

Nous avons reçu récemment en mairie le rapport d'expertise qui fait suite au jugement du 12 octobre 2017. Ce procès intenté à Territoire Habitat, donc indirectement à la commune, est à l'initiative d'un voisin de l'ancienne cure réhabilitée qui abrite à présent trois logements neufs destinés à la location.

Le motif du procès serait un empiètement sur sa propriété du bâtiment réalisé par Territoire Habitat.

Le rapport fait état d'un débordement minime de 0,18m<sup>2</sup> de fondations, à environ 50cm sous terre...

Cela représente environ 16cm de largeur sur quelques cm de long. Le plaignant sollicite la démolition de l'ensemble de l'ouvrage ...



Alors même si nous avons un peu de mal à concevoir que ces quelques cm<sup>2</sup> de surface de béton sous-terrain puissent constituer une nuisance, nous prenons acte, et laissons la Justice faire son travail. Territoire Habitat fera certainement intervenir des professionnels compétents pour disquer les quelques cm de béton sans nuire à la solidité des fondations. Tout cela aura au final un coût, supporté par la collectivité, donc plus ou moins directement par nos impôts. Quant au climat que peut induire ce genre d'affaire au sein d'une municipalité et d'une commune, c'est encore une autre affaire...

## 7. Employés communaux

Notre employé communal titulaire est en congé longue maladie. Un nouveau contrat de 6 mois est mis en place pour l'employé communal remplaçant.

## 8. Dépôt illicite sur terrain vague

Des « dépôts illicites sur terrain vague » ont été constatés sur un terrain derrière la propriété Sommer. Le propriétaire du terrain est un Dellois. Le maire est intervenu à plusieurs reprises. L'affaire est à présent au tribunal.

## 9. Impayé ONF

Une regrettable affaire d'arriéré de paiement par un marchand de bois a du mal de se résoudre. Il s'agit d'une adjudication d'un lot de bois en juin 2018 pour un montant de 44358 €. Il reste environ 32000 € à régler à la commune. Nous avons bien entendu actionné tous les leviers possibles et l'entreprise, en difficulté, règle ses dettes au coup par coup. C'est la trésorerie de Delle qui met en place les procédures adéquates. Aux dernières nouvelles, Mme la Trésorière nous a informé que fin août 2019, le solde restant devrait être remboursé en totalité. A suivre ...

## 10. Vols

Mme Sophie Philippe signale au conseil le vol de 5 bacs et 4 jardinières de fleurs vers l'église, le tennis et le monument aux morts. C'est évidemment regrettable et décourageant pour les bénévoles qui s'occupent avec dévouement et passion du fleurissement du village.



## 11. Conseil d'école du RPI (Florimont-Courtelevant-Courcelles)

Mme Chantal Moroze a représenté la municipalité au dernier conseil d'école du RPI. Elle en fait un compte-rendu au conseil municipal :

- Il est désormais acté que les enfants peuvent être pris en charge par l'accueil périscolaire en cas de défaillance de l'accueil normal à l'école : grève des enseignantes, problème de transports, ...
- Les plus petits et les plus grands du RPI participeront comme l'an dernier à un cycle piscine à Delle, tous les jeudis du 2 décembre 2019 au 21 février 2020.
- Effectifs à la rentrée 2019 : GS : 8 CP : 12 CE1 : 9 CE2 : 11 CM1 : 14 CM2 : 3
- Achat nécessaire d'une étagère pour les livres de la nouvelle bibliothèque



**Appel aux concitoyens :**  
rappelons que les prochaines élections

municipales approchent : mars 2020. MM. Scherrer et Brengarth ne brigueront pas un autre mandat et le conseil municipal

est en sous-effectif. A la mairie nous sommes disposés à recevoir, informer et à la demande accompagner les futurs candidats. Tél mairie : 03 84 29 67 24 ou 09 67 05 67 24. Mail : [mairie.de.florimont@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.florimont@wanadoo.fr). Il serait bon de ne plus trop attendre pour signaler vos bonnes volontés. L'avenir de notre commune est en jeu.